

AGENDA

CAFE ASSOCIATIF d'AVANCE
Le premier vendredi du mois à 19H
Salle polyvalente de la Mairie

Vendredi 2 Octobre

Assemblée Générale:

- Rapports moral et financier
- Discussion sur les actions et activités de l'année
- Apéritif dînatoire

Vendredi 06 Novembre

Châtaignes, fromages et vin nouveau: participation 5€

Vendredi 04 Décembre

Programme dans le prochain numéro

*Sauf si une participation est demandée pour une animation particulière, lors d'un Café associatif nous partagerons un buffet, gracieusement confectionné par les adhérents (une tirelire est à disposition pour ceux qui voudraient participer à sa confection)
Seules les boissons sont à votre charge: 0,50 centimes le verre.*



BULLETIN D'ADHESION à AVANCE

Je soussigné:.....

Adresse:.....

Courriel:.....@.....

Souhaite adhérer à AVANCE. Je joins ma cotisation annuelle de 15 €

Je souhaite faire parti du collectif d'AVANCE

Je préfère recevoir le journal d'AVANCE par mail.

Nos coordonnées:

AVANCE, Les Crémades Hautes. 11300 Villarzel du Razès

@mail: avance11@laposte.net

N° 6 Septembre 2009



AVANCE

ASSOCIATION VILLARZELLOISE d'ART, NATURE, CULTURE et ENVIRONNEMENT

ASSEMBLEE GENERALE 2009

AVANCE a maintenant 1 an. Il est temps de faire le point sur nos activités, fonctionnements, finances et projets. Comme le prévoient nos statuts tout cela se fait lors de l'Assemblée générale annuelle que nous tiendrons lors du prochain café Associatif: VENDREDI 02 OCTOBRE de 19H à 20H.

Notre Assemblée Générale est ouverte. Tout le monde, adhérent ou pas, peut y participer. Bien entendu seuls les adhérents à jour de cotisation peuvent voter. L'adhésion, comme son renouvellement, peuvent se faire sur place, en début d'Assemblée.

Nous avons adopté un fonctionnement collectif, sans président ni bureau. Toutes les personnes s'impliquant donc dans le fonctionnement de l'association forment le **Collectif** qui se réunit régulièrement pour organiser les activités d'AVANCE. Mais on peut aussi faire partie d'AVANCE en tant que **membre sympathisant**, participer aux activités, sans les organiser, et avoir aussi le droit de vote aux AG. A chacun de choisir son statut en fonction de ses envies et disponibilités.

Programme de l'AG:

- Rapport moral du collectif
- Rapport financier par trésorier
- Discussion sur les projets 2009-2010

L'AG se terminera par un apéritif offert par AVANCE.

Venez nombreux!

Cet édito fait foi de convocation

« Jo » Tignol nous a quitté.

Joseph Tignol semblait être immortel. Durant 84 années « Jo » était présent à tous les événements villarzellois. Volontariste et disponible, il était à l'écoute de tous et chacun. Tantôt chasseur, amateur de sangliers, tantôt cultivateur, viticulteur mais toujours respectueux de la nature.

Toujours de bon conseil au sein du conseil municipal il y siégea quelques années. Toutes ces qualités le rendant précieux, il va nous manquer.

Il laisse sa femme Rosette et ses enfants Henri, Marie-Christine, Claudine et Michelle et des petits enfants auxquels nous présentons nos condoléances.

Une centenaire à Villarzel

Madame Marris - née à Villarzel - est revenue au village pour fêter ses 100 ans. Elle a vécu ses jeunes années dans « la maison Marris », maintenant la maison de Tony et Gigi. Longue vie à notre centenaire!

Les riches heures du Café associatif :

Cette rentrée et ce bel automne nous ont gratifié d'une prestation de qualité avec le diaporama:

" REGARDS sur l'AFRIQUE OCCIDENTALE " Vie et Habitat.

Commenté par Axel Van Albada et Anne Michèle, nous avons pu découvrir la beauté des paysages, les activités de culture, d'élevage, d'une population inventive et courageuse.

C'est ainsi que nous avons vu la Mauritanie, le Mali, le Sénégal, la Guinée et le sud ouest du Burkina Faso...

Merci à ces voyageurs émérites et généreux.

NOUVELLES DU HAUT DEBIT

La mairie a affiché une lettre (datée 10 juillet 2009) de Monsieur Jacques Durand, conseiller général de l'Aude. Cette lettre semble être une réponse à une demande de la mairie quant à la connexion internet haut débit.

Il explique, dans cette lettre, que le département n'a aucune responsabilité dans ce domaine: "**permettez-moi de vous préciser que le Conseil Général n'est pas la collectivité directement responsable en la matière**"

Puis il reproduit le détail du déroulement du programme du Conseil Régional pour une couverture haut débit: "**...accès au haut débit 2MO pour 80% de la population des communes de la région Languedoc-Roussillon... pour un coût de 50 million Euros.** » Et: « **...le début des réalisations des travaux envisageable pour la fin de cette année ou le début de l'année suivante sans qu'il nous soit possible d'indiquer dans quelle conditions sera prise en compte la commune de Villarzel du Razès, et à quel moment précisément aura lieu l'exécution des travaux.** »

Autant dire deux pages bien inutiles qui ne nous apprennent rien!

Par contre, en contact régulier avec la Direction des Transports et Communications du Conseil Régional depuis fin 2008, nous sommes informés, qu'à cause des problèmes divers, la solution technique choisie a été changée. En effet, la solution Wimax a été remplacée par trois solutions selon les lieux : filaire (ADSL), Wifi et satellite.

La date de clôture pour l'appel d'offre était le 16 septembre 2009 et la sélection d'opérateur sera validée par le Conseil Régional et signée par le président le 20 novembre 2009. Les travaux devraient commencer début décembre 2009. A ce jour, il est impossible de dire quelle solution technique a été choisie pour Villarzel du Razès, ni à quel moment l'implantation va se faire.

On nous a promis ces informations à la fin du mois et dès que nous les aurons, elles seront publiées sur <http://villarzeldurazes.free.fr>

A noter: une couverture Wimax aurait pu couvrir la totalité de notre commune car cette technologie aujourd'hui permet le très haut débit sur des distances de quelques dizaines kilomètres. Les technologies choisies, ADSL (la moins polluante puisque passant par les lignes existantes) Wifi ou Satellite permettront probablement une couverture de notre village mais peut-être pas la couverture des campagnes éloignées.

Le programme du Conseil Régional prévoyant l'accès au Haut Débit pour **80%** de la population, restons vigilants pour éviter d'être dans les **20%**, laissés sur le bord de la route... numérique.

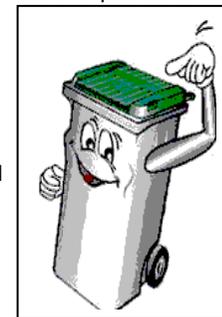
DECHETS

Merci à Natacha pour ses panneaux rappelant que le tri sélectif est indispensable et concerne chaque habitant du village sans exception. Hélas, on trouve encore beaucoup de détritiques autour des conteneurs à poubelle et un tri pas toujours bien fait.

Rappelons qu'AVANCE a dénoncé le fait que la déchetterie de Cambieure (à laquelle nous sommes rattachés) est trop éloignée du village et qu'elle ne se trouve pas sur un axe de passage pour es Villarzellois, comme celle de St Martin. Cette dénonciation s'est faite lors des Journées de l'Environnement avec l'**OPERATION DECHETERIE à PROXIMITE: réduisons le "tourisme des ordures"** Une lettre a été adressée à ce sujet, en Juillet, au président du Conseil général et nous attendons

Toujours sa réponse. AVANCE, dans le but à la fois de Faciliter la vie de nos concitoyens et de préserver la planète en évitant toutes les causes possibles de déplacements motorisés inutiles propose que: **Chaque foyer puisse s'inscrire à la déchetterie de son choix, tenant compte de la distance et des habitudes de déplacements. C'est aux collectivités gestionnaires de faire ensuite une péréquation des frais de collecte, comme elles le font déjà pour les écoles.**

Affaire à suivre....



ATTENTION AUX CHIENS !

Cet été un couple, en séjour de vacances à Villarzel avec leur petit garçon de 4 ans, décide de faire une promenade autour du village. A leur passage devant une maison un chien aboie méchamment Ils se croient protégés par le grillage d'enclos mais très vite ils constatent que le chien est sur leur chemin et fonce sur eux. Ils ne doivent leur salut qu'à la course effrénée à travers champs, l'enfant sous le bras pour échapper au "fauve".

Plusieurs Villarzellois aimant bien faire soit un petit footing de santé soit une promenade digestive de temps en temps finissent par renoncer à ces activités, pourtant salutaires, découragés de se faire régulièrement poursuivre par des chiens, non tenus par leurs propriétaires.

Ces 2 faits doivent nous faire réfléchir aux inconvénients et dangers des chiens non surveillés. Notre commune, accueillante par ailleurs, ne doit pas être celle où l'on ne peut se promener sans risquer de se faire mordre. Faut-il attendre un drame impliquant un enfant agressé par des chiens, comme d'autres l'ont vécu, pour prendre conscience du problème? Une information ou une recommandation de la municipalité aux propriétaires serait peut être utile, voire nécessaire, afin d'éviter de fâcheux incidents.

DOSSIER: Impôt Foncier Bâti

Nous venons de recevoir notre taxe foncière (avec la taxe des ordures ménagères). Hors le fait qu'il n'est jamais agréable de payer des impôts, une réflexion s'impose sur le montant réel de cet impôt, son équité, son utilisation.

Historique de la taxe foncière de Villarzel.

* en 1983 le taux du Foncier Bâti était : 18,62 %

* en 1984, pour une raison que nous ignorons, il a fait un bon énorme en passant à 57,76 %, soit une augmentation brutale de 39,14 % !

Le Centre des Impôts n'a pas réagi alors qu'une augmentation pareille n'était pas autorisée

* en 1985, timide réajustement, le taux est passé à 48,82 %

* en 1992, petite descente à nouveau, avec un taux à 46,72 %

Puis, plus rien. Pendant 10 ans le taux n'a pas changé, ce qui plaçait Villarzel en tête de toutes les communes du département. Les taux moyens se situant entre 7 % pour les plus bas et 30 % pour les plus hauts. Mais dans ces communes là, tous les services publics étaient présents : voirie, trottoirs, tout à l'égoût, éclairage, ramassage des poubelles journalier, écoles, poste etc...

Villarzel, avec son taux à 46,72 % n'offrait rien en échange.

* en 2003 la nouvelle équipe municipale a baissé le taux du Foncier Bâti qui a été ramené à 42 %. On tendait timidement vers une normalisation.

* en 2004 nouvelle baisse de l'impôt : la part communale est de 31 %. Mais cette baisse a été cachée par l'apparition de deux nouvelles taxes : l'Intercommunalité et les Ordures ménagères. Le total de l'impôt cette année là, a en réalité augmenté de 6,1%.

* en 2005, c'étaient la Région et encore les Ordures Ménagères qui plombaient la facture totale.

* en 2006 Intercommunalité et Ordures Ménagères se taillent la part du lion et la facture totale subit une brutale augmentation.

* à partir de 2007, 2008 et 2009, toutes les augmentations sont maintenues, majorées du taux de l'INSEE.

Villarzel : un cas spécial ?

A Villarzel l'impôt sur le Foncier Bâti est donc toujours très élevé (voir tableau ci-dessous) compte tenu du service rendu.

QUELQUES COMPARAISONS DE TAUX FONCIER BÂTI 2008

Commune (habitants)	Taux communal	Taux intercommunal	TOTAL
VILLARZEL (90)	31 %	5,49 %	36,49%
LAURAGUEL (570)	24,98 %	5,49 %	30,47%
CAILHAVEL (110)	18 16 %	5,49 %	23,65%
MALVIES (270)	27,01 %	5,49 %	32,50%
TERMES (54)	8,10 %	11,29 %	19,39%
BELVEZE/ RAZES (777)	19,92 %	2,77%	22,69%

S'il n'y a pas moyen d'échapper au "mille-feuilles": Commune / Intercommunalité / Département / Région / Ordures ménagères et enfin Equipement (la petite dernière qui a fait son apparition cette année) il reste peut être quelques solutions pour ramener ces impôts à un taux raisonnable, comparable aux autres communes. En voici 4:

1) Négocier sur de nouvelles bases notre participation à l'Intercommunalité, avec le souci des intérêts des habitants de Villarzel

2) Réduire le montant du Budget communal en utilisant les sommes excédentaires qui dorment à la Trésorerie ou qui seraient placées en banque. Rappelons que Villarzel bénéficie aussi de subventions ainsi que des dotations nationales automatiques venant de communes plus riches pour assurer en partie son fonctionnement.

3) Réfléchir à mieux dépenser l'argent communal pour des travaux utiles, durables et qui font consensus.

4) Réviser les valeurs locatives sur lesquelles se basent ces impôts, grâce à la Commission Communale des Impôts directs (voir encadré), pour les rendre plus équitables.

MODE D'EVALUATION DE LA VALEUR LOCATIVE D'UN LOGEMENT

La valeur locative cadastrale, base de calcul de la taxe d'habitation et de la taxe foncière d'un logement, résulte de l'application de neuf paramètres. Parmi ceux-ci, cinq sont parfaitement objectifs, car mesurables ; les quatre autres sont tout à fait subjectifs car ils résultent d'une appréciation faite par l'Administration.

Dans l'ordre de prise en compte dans la « fiche de calcul » de la valeur locative, les paramètres sont les suivants :

1. la surface totale des pièces et annexes affectées à l'habitation,
2. la « **Catégorie** » du logement,
3. l'importance du logement,
4. la surface des dépendances (ex : garages, caves, remises, etc.)
5. le degré d'entretien,
6. la situation générale (avantages et inconvénients du quartier, de la commune)
7. la situation particulière (vue, exposition, bruit, etc.)
8. l'existence ou non d'un ascenseur,
9. l'équipement et le confort (eau courante, gaz, électricité, WC, baignoires, douches, lavabos, tout-à-l'égout, chauffage central). C'est à dire les « équivalences superficielles ».

La « Catégorie » du logement (la loi a prévu huit catégories) constitue le plus important de ceux-ci car il détermine le tarif au m² spécifique à chaque commune. Chaque catégorie est répertoriée par un ou plusieurs logements de référence choisis sur le territoire de la commune.

C'est là que la Commission Communale des Impôts directs, constituée du Maire, son adjoint et des citoyens choisis par les Impôts, sur une liste proposée par le Maire, a son rôle à jouer. En effet l'affectation, très subjective, de votre logement dans une catégorie influe énormément sur votre valeur locative, donc sur vos impôts locaux, puisqu'un changement de catégorie peut faire varier votre valeur locative cadastrale de 20% (en plus ou en moins)!

Loin de nous l'idée de tomber dans un poujadisme anti-impôts locaux. Les impôts sont nécessaires à la vie collective mais ils doivent être justes, équitables, non pénalisant pour l'activité et utilisés à bon escient pour le bien commun. C'est ce débat citoyen qu'AVANCE veut promouvoir ici.